25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR - DAEE

DGS - Ressources humaines
KO
N° 2017-D-290

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3-1°,
- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n° 36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions du conseil au président, modifiée par la délibération n°522 du 18 octobre 2017,
- Vu l'arrêté n° 79 du 11 juillet 2017 de Monsieur le Président portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à Madame Anne-Marie BERNAZEAU, vice-présidente en charge des ressources humaines et des systèmes d'information,

Considérant l'accroissement temporaire d'activité du service urbanisme opérationnel / planification urbaine habitat

D E C I D E

Article 1 - Est approuvée la création temporaire d'un poste de rédacteur au sein de la DA2E, Urbanisme opérationnel / Planification urbaine Habitat, du 14 septembre 2017 jusqu'au 31 décembre 2017.

Article 2 - Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Article 3 - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la Communauté d'Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait en 2 exemplaires

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **23 janvier 2018**
Publié ou notifié,
Le **23 janvier 2018**